



Paris, le 23 juin 2022

A l'attention des TSEI,

Le SG de Bercy a confié une mission sur le corps des TSEI à M. Ribeil le DREETS BFC. Cette mission couvre le niveau de recrutement, les missions confiées aux TSEI par les employeurs et enfin la question de l'attractivité du recrutement (il était temps sur ce point !). M. Ribeil a échangé avec toutes les parties, employeurs, gestionnaires et représentants du personnel.

Son rapport rendu au SG de Bercy est attendu pour juillet 2022. Il a indiqué que son rapport s'articulerait sur une vision prospective du corps pour les prochaines années issue de ces échanges et sur la modification des voies et formes de recrutement. Concernant d'autres sujets évoqués, il a renvoyé leurs examens à des GT particuliers que pourrait organiser le SG de Bercy.

M. Ribeil, accompagné de Mme Pinart (bureau de la gestion des corps techniques) se sont entretenus avec SOLIDAIRES IDD. Les problématiques du corps des TSEI que SOLIDAIRES IDD a développées et qui méritent une réflexion puis des actes sont les suivantes :

**1-la question essentielle concernant l'avenir du corps est celle du recrutement.** Voilà de nombreuses années que SOLIDAIRES IDD la formalise, tente d'enrayer la chute des inscrits et des présents et constate que le MEF se saisit de cette question sans aucun esprit de rupture (faisons comme on a toujours fait !). Le MEF doit se donner les moyens pour parvenir à améliorer la quantité des recrutés.

Certes, des rigidités administratives, notamment liées à la classification A (bac +3), B (BAC), C (brevet!) des corps de la fonction publique dépassent de loin le seul MEF. Nombreux sont les considérants qui justifieraient, pour les TSEI, une modification des niveaux de recrutements :

- le recrutement constaté des TSEI qui se fait à d'autres niveaux que le niveau Bac+2 requis au minimum,
- L'évolution des Diplômes Universitaires de Technologie (bac + 2) en Bachelor Universitaire de Technologie (bac +3),
- le niveau de difficultés et de responsabilités confiées.

Pour autant, ce même constat pouvant se retrouver dans la plupart des ministères et directions dont notamment le MEF, à défaut de révolutionner la fonction publique, Solidaires IDD proposera des axes envisageables quasi-immédiatement. **Comme souvent évoqué avec Mme Moreau, cheffe du bureau de la gestion des corps, le MEF devrait se poser la question :**

- **du contenu des épreuves,**
- **de la localisation des épreuves dans une certaine mesure (les déplacements ont un coût qui s'accommode mal de la paupérisation des étudiants),**
- **de la communication en amont de la localisation des postes.**

A défaut, le recrutement de contractuels auquel on assiste actuellement de plus en plus et même en province, se poursuivra et les réflexions actuelles du SG de Bercy sur la formation initiale des TSEI auront in fine une utilité très limitée du fait de l'absence de TSEI recrutés.

Sur le point de la localisation des postes à pourvoir en amont des épreuves, M. Ribeil, faisant part de son expérience professionnelle personnelle, entamée il y a un temps certain, a indiqué que les mobilités professionnelles à travers la France, étaient nécessaires pour assurer la qualité d'une carrière. Rappelons que les LDG sont venues infirmer cette condition d'une carrière de qualité puisque les mobilités géographiques professionnelles ne constituent plus l'alpha et l'oméga d'une carrière. Notons aussi que les recrutements de contractuels se déroulent eux en local et que les contractuels recrutés ne traversent pas la France...

**2- les questions du « pyramidage » inversé du corps selon les grades et d'un corps à un grade unique d'évolution pour les agents rentrés dans le corps depuis 2012 doivent aussi être examinées.** La lettre de mission rappelle en préambule ce pyramidage inversé qui continuera de se déséquilibrer inexorablement.

Quelle démarche devons-nous adopter pour les 56 techniciens de classe normale et ce grade en voie d'extinction ?

À terme, lorsque le dernier TSEI à ce grade sera parti en retraite ou aura été promu, où placer le curseur d'entrée dans le corps sachant l'obligation que tous les corps se développent sur 3 grades depuis la réforme PPCR ?

On doit pouvoir dès maintenant se projeter sur une date de fin de ce grade « classe normale » en rappelant par ailleurs, que le nombre d'agents dans ce grade s'amenuisant, l'effet de masse des ratios pro/pro ne jouera bientôt plus et désespérera les candidats à une promotion.

La question des parcours professionnels préparant les agents à intégrer le corps des ingénieurs doit aussi trouver un développement, en considérant que les employeurs ne font plus de distinction B/B+ pour les fiches de poste, motivés dans cette fusion par la volonté d'éviter une chaise vide...

Dernier élément relatif à ce pyramidage, en raison des éléments ayant conduit le corps à compter 51 % des TSEI au 3ème grade, la question d'un plan de qualification exceptionnel dans le corps des IIM se pose.

**3- la question du contenu des examens professionnels pour franchir les grades du corps des TSEI et pour accéder au corps des IIM doit être abordée.** Cette question se pose depuis que les LDG sont venues bannir de nos évolutions de carrière le terme « cœur de métiers ».

**La question du concours interne d'accès au corps des IIM pour les agents de catégorie B doit aussi être examinée. Si M. Ribeil a considéré que les épreuves de mathématiques, physique et chimie du concours externe de technicien n'étaient plus trop adaptées et qu'il faudrait leur préférer une épreuve de contexte, qu'en est-il des épreuves du concours interne de niveau classe préparatoire ? Voilà une option de promotion des TSEI, totalement inutilisée et dont le niveau de difficulté oblige les TSEI, qui le peuvent, à s'inscrire au concours externe...**

Lors de l'entretien, M. Ribeil a indiqué que l'épreuve de rédaction d'une note de synthèse n'était pas une épreuve littéraire mais une analyse de dossiers dont on fait la synthèse pour dégager l'essentiel de l'accessoire. Mme Pinart a rappelé l'organisation de formation à distance par le MEF pour s'y préparer.

**4- En ce qui concerne l'établissement de la liste d'aptitude d'accès au corps des IIM, des axes d'amélioration doivent être mis en place pour satisfaire à une plus grande justesse des promotions délivrées à l'échelle nationale.** Solidaires IDD a rappelé sa volonté forte de voir le processus d'élaboration de la liste d'aptitude d'accès au corps des IIM pour les TSCEI évoluer pour intégrer un nombre plus important d'agents à l'oral. On doit pouvoir convier 10 TSCEI chaque année à l'oral pour produire la meilleure liste des promus possibles. On ne peut pas accoucher d'une liste de 3 TSCEI promus sur la seule base des fiches de propositions rédigées par des employeurs différents et au final en leur laissant la main quasi-exclusivement. Les listes et les numéros 1 de quelques régions et employeurs laissent Solidaires IDD assez perplexe... Rappelons qu'en parallèle, 25 TSEI sont conviés chaque année à l'oral de l'examen pro pour produire un nombre quasi-identique de promotions. En connaissance depuis plus de 10 ans des parcours des uns et des autres, SOLIDAIRES IDD s'étonne de l'absence de certains TSCEI-ex-TSCIM sur la voie de la promotion...

Mme Pinart a rappelé que 5 TSCEI avaient été entendus à l'oral en 2021 pour en retenir 3...

**5- Enfin, si la mission réfléchit à rechercher de nouveaux employeur pour les TSEI, la mission pourrait ouvrir un débat auprès de l'ASN pour confier aux TSEI des missions relatives à la surveillance du parc des équipements de radioprotection notamment à usage de santé, missions assurées par le corps des IIM notamment.**



Pour SOLIDAIRES IDD, Dominique RUMEAU